

Conditions générales de vente

Objet

Les présentes conditions générales de ventes ont pour objectif de définir le cadre des ventes réalisées par la Sarl Handisportauto auprès de nos clients, tant directement auprès de notre siège social de Marginé-Laillé (72) que par l'intermédiaire de notre site www.handisportauto.com. Elles prévalent sur tout autres types d'informations, prospectus, explicatifs sur les sites internet de nos prescripteurs y compris les explicatifs que l'on retrouve sur notre site www.handisportauto.com

La société Sarl-Eurl Handisportauto commercialise et organise à l'attention du plus grand nombre des stages de pilotage découverte automobile sur circuit, des stages de pilotage perfectionnement sur circuit pour les plus aguerris.

Pour mieux identifier les parties et le principe même de notre activité, il est convenu de dire que le client est le « souscripteur » tandis que la Sarl-Eurl Handisportauto est « le prestataire ». La personne qui profite de la prestation est le « bénéficiaire ». Il est possible que le « bénéficiaire ne soit pas le « souscripteur » en cas de cadeau notamment. Le fait de passer commande chez Handisportauto vaudra consentement définitif et irrévocable de sa part sur les présentes conditions générales de ventes.

1-VALIDATION DE VOTRE COMMANDE

Achat avec notre bon de commande papier

Vous pouvez acheter un stage de pilotage Handisportauto via notre bon de commande sur simple demande sur la page « nous contacter » de notre site internet www.handisportauto.com

2- VALIDITE ET RESERVATION DE L'ACTIVITE

Un stage de pilotage valide chez Handisportauto doit être réalisé dans les 12 mois de la date d'achat. Il est de la responsabilité du bénéficiaire de prendre les informations nécessaires afin de réserver sa date de stage et de préférence six mois avant la date de péremption de manière à optimiser les disponibilités de dates.

Pour cela, le bénéficiaire devra remplir obligatoirement le CRD « contrat de réservation de date » téléchargeable directement sur notre site internet www.handisportauto.com ou sur simple demande par téléphone au 0 660 680 976.

Néanmoins, les CRD « Contrat de Réservation de date » devront être reçu au plus tard 30 jours avant la fin de la validité de l'activité pour des raisons d'organisation et de communication avec le stagiaire.

3-PRIX ET PAIEMENT

Les prix affichés s'entendent TTC (Toutes Taxes Comprises, TVA 19,60%). Le montant total de votre commande est dû dès sa validation et en attente de recevoir l'intégralité du règlement sans délais.

Ne sont pas considérés comme libérateur de la dette, la remise d'un numéro de carte bancaire tant que l'accord du centre de paiement n'est pas intervenu, ni la réception d'un chèque ou d'un virement tant que ceux-ci ne sont pas crédités sur notre compte bancaire.

Vous pouvez régler votre commande par chèque, virement ou espèces.

Paiement par chèque

- 1- Règlement globale de la commande par 1 (un) seul chèque à l'ordre de Handisportauto à envoyer à :
Handisportauto, Le Bois Gareau / 72220 Marigné-Laillé.

Paiement par virement

- 1- Pour cela il vous suffit de nous demander par téléphone, mail ou simple courrier, nos coordonnées bancaires (RIB).

Paiement en espèces

- 1- Ce type de règlement impose d'effectuer le règlement sur place chez Handisportauto, Le Bois Gareau/72220 Marigné-Laillé. La somme exacte devra être réglée en Euros en intégralité.

4-RETRACTATION

Le code de la consommation offre au consommateur un droit de rétractation pendant une durée de 7 jours lors d'un achat en ligne (internet) lui permettant d'obtenir le remboursement ou l'échange du produit. L'achat se réfère à une prestation non datée et se présente sous forme de bon cadeau valable au maximum 12 mois à partir de la validation de la commande.

Cependant l'article L.221-20-4 prévoit que les prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ne rentrent pas dans le champ d'application du droit de rétractation de 7 jours.

5-ANNULATION DE L'ACTIVITE

De votre fait :

Dés la réception de votre « Contrat de Réservation de Date » chez Handisportauto, vous recevrez une convocation par mail et/ou par courrier au plus tard 7 jours avant la date de l'activité de manière à préciser les derniers détails notamment l'horaire d'accueil qui est imposé.

Si vous ne vous présentez pas à cette convocation, votre activité sera considérée comme définitivement perdue et vous ne pourrez obtenir aucune autre date de réservation ou prétendre à un remboursement, même partiel de cette activité.

D'une manière générale, votre réservation de date est ferme et définitive, non modifiable, non remboursable.

De notre fait :

Nous pouvons être contraints de reporter l'activité :

En cas de très mauvaises conditions météorologiques, neige, verglas, brouillard, très forte pluie avec risque d'aqua-planning. Le seul fait d'évoluer sur un sol glissant (pluie) ne constitue pas une condition suffisante pour reporter l'activité.

En cas de force majeure, indépendante de notre volonté (pénurie, guerre, défection de nos prestataires circuits, grève).

Dans ces deux cas notre responsabilité ne saurait être engagée.

L'activité sera alors reportée à une date ultérieure via un nouveau contrat de réservation de date. Aucune activité ne sera remboursée même partiellement, aucun dédommagement ne sera octroyé.

6-MODIFICATION DE L'ACTIVITE LE JOUR J

Le jour de l'activité, nous pouvons être amenés à modifier le contenu de votre stage en cas de problème technique sur l'une ou l'autre des voitures que vous deviez conduire. Nous vous proposerons alors une prestation de remplacement de valeur égale à réaliser soit le même jour soit à une autre date. Aucun autre dédommagement ne pourra être envisagé pour ce type de problème.

7-CAUTION

Pour l'ensemble de nos stages de pilotage, aucune caution financière ne sera demandée au stagiaire pour la réalisation de ses tours de pistes tant au volant qu'en tant que passager.

8-ASSURANCE

En sa qualité de professionnel de l'enseignement du pilotage automobile, Handisportauto a souscrit auprès de la compagnie Gras Savoye le contrat multirisque n°603377.

D'une manière générale, les bénéficiaires des activités renoncent à rechercher la responsabilité de la société Handisportauto au-delà des garanties souscrites. Ils peuvent néanmoins compléter ces garanties à leur frais.

Plus précisément, les bénéficiaires s'engagent à signer le jour du stage une décharge de responsabilité limitant la garantie aux montants souscrits.

9-REGLES DE COMPORTEMENT DU STAGIAIRE

Préalablement au déroulement du stage, le stagiaire devra :

Obligatoirement assister au briefing détaillé de l'organisateur.

Etre titulaire du permis de conduire automobile et reconnaître être apte à conduire, respecter les ordres de sécurité et de conduite données par les pilotes-instructeurs et les organisateurs, certifier qu'il n'est pas en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'effet de médicament et/ou de produits stupéfiants altérant ses capacités à conduire un véhicule automobile, étant précisé qu'en cas de doute, Handisportauto se réserve le droit de contrôler l'imprégnation alcoolique au moyen d'un alcootest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre ou s'il s'avérerait positif, de refuser l'accès au participant dont le règlement restera définitivement acquis à Handisportauto.

Accepter les risques inhérents à la conduite d'un véhicule à caractère sportif et de donner en conséquence décharge à la société Handisportauto ainsi qu'à ses dirigeants, organisateurs et pilotes-instructeurs de toute responsabilité en cas d'accident le mettant en cause, pouvant survenir pendant le stage, s'engager à respecter scrupuleusement et immédiatement toutes les instructions et consignes des pilotes-instructeurs de Handisportauto.

Les prestations sont interdites aux personnes souffrant de troubles cardiaques et d'hypertensions ainsi qu'aux femmes enceintes.

Le port de la ceinture de sécurité ou du harnais est obligatoire. Les casques, obligatoires, sont fournis par Handisportauto.

L'organisateur et les pilotes-instructeurs d'Handisportauto sont seuls juges pour arrêter un conducteur ou expulser un spectateur estimé dangereux ou expulser un spectateur estimé dangereux et ceci sans remboursement des sommes versées.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents et sont placés sous leur seule responsabilité.

Il est interdit de fumer lors du ravitaillement des voitures en essence. Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit.

10-PROPRIETE INTELLECTUELLE

La conception graphique, les différents logos, les titres et textes figurant sur notre site internet www.handisportauto.com et sur nos différents documents d'informations restent la propriété exclusive de la Sarl-Eurl Handisportauto. Ils ne peuvent être reproduits même partiellement à des fins commerciales, associatives, privées sans l'accord express de la Sarl-Eurl Handisportauto.

11-INFORMATIQUE

En application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre commande puisse être validée. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant la validation impossible. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations. Toutes infractions aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 et 226-24 du code pénal.

12-REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort duquel se trouve le siège de la Sarl-Eurl Handisportauto.